



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 934-02 et 968-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 novembre 2023, les règlements suivants :

934-02 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 934 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE ROSEMÈRE;

968-01 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 968 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION, LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DE ROSEMÈRE;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 21 NOVEMBRE 2023.

M^e Jean-François Gauthier, MBA
Directeur des Services juridiques et greffier